



Anim'Ados (15-17 ans)



7 au 21 juillet

Si tu te sens une âme de futur·e animateur·trice, ce séjour est fait pour toi !

560 €

Chalets de 7 personnes ou dortoirs



10 participants



Camp Joubert, Chambon-sur-Lignon (43)

Possibilité de transport collectif au départ de Strasbourg et Lyon



YMCA—UCJG Alsace

Romain Dutriez

+33 (0)9 52 28 47 60

secretariat@ucjgalsace.org

ucjgalsace.org

Anim'Ado est un camp qui s'adresse à celles et ceux qui souhaitent avoir une première expérience dans le domaine de l'animation en plus des activités prévues comme les activités physiques et sportives, les jeux, les activités de plein air comme la randonnée, le camping et l'accrobranche.

L'objectif de ce camp est que tu prépares avec l'ensemble du groupe et avec l'aide d'animateurs et d'animatrices aguerri·e-s, une grande animation par semaine pour le camp des 11-14 ans. Cela peut prendre la forme d'un escape game, chasse au trésor, jeu de rôle, laisse s'exprimer ton imagination.

Les séjours YMCA, Une expérience inoubliable...

Modalités d'inscription & règlement des séjours

Contactez le numéro de téléphone indiqué pour le séjour qui vous intéresse.

Un bulletin d'inscription vous sera envoyé, accompagné d'informations plus détaillées sur le séjour.

Renvoyez le bulletin dûment complété ainsi que l'acompte demandé.

À réception de ces documents, une confirmation d'inscription vous sera retournée mentionnant le solde. Celui-ci devra être réglé au plus tard un mois avant le début du séjour.

La plupart des séjours donnent droit à diverses aides financières (Bons Vacances de la CAF, bons VACAF, mairies, comités d'entreprise...). Nous acceptons également les chèques-vacances ANCV.

Le prix

Il comprend :

- la cotisation à l'association ainsi qu'une assurance responsabilité civile
- l'assurance rapatriement pour les séjours à l'étranger.

Il ne comprend pas :

- le transport jusqu'au lieu de séjour ou point de rencontre (sauf mention contraire). Nous comptons sur les parents pour accompagner les enfants. Pour les séjours financés par l'OFAJ et Erasmus+, le remboursement d'une partie des frais de transport est proposé. Pour certains séjours, un voyage collectif peut être organisé moyennant des frais supplémentaires. Se renseigner auprès des organisateurs.
- les frais de santé : s'il y a nécessité d'acte médical, le remboursement des frais engagés sera demandé aux familles à la fin du séjour.

Afin que nos séjours soient accessibles au plus grand nombre, les YMCA France ont fait le choix d'organiser des séjours subventionnés, ce qui permet de réduire significativement le coût.



Les associations YMCA Centre Azur, Core, YMCA-UCJG Alsace, UCJG-YMCA Loire, Le Rocheton et Villeneuve-lès-Avignon sont membres de l'Alliance nationale des YMCA France, association reconnue d'utilité publique. A ce titre, elles sont immatriculées au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro : IM075100375. Le garant est l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT). La responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de la MAIF – 200 avenue Salvador Allende, 79038 Niort cedex 9. Conformément à la directive européenne 2013/11/UE du 21 mai 2013, transposée en droit français par un décret d'octobre 2015, YMCA France, adhérente de l'Union Nationale des Associations de Tourisme, permet à ses consommateurs de faire appel à un médiateur si tout litige ne peut être réglé à l'amiable. Nous nous réservons le droit d'annuler un séjour. Dans ce cas, une alternative ou le remboursement des frais déjà réglés (hors acompte) seront proposés.



Document non contractuel.